

Des consultations pour créer des espaces de travail partagés

Economie - PETR pays lauragais



Le PETR Pays Lauragais étudie la possibilité de création d'espaces de travail partagés sur le territoire.

Le Pôle d'équilibre territorial et rural (PETR) du Pays Lauragais, qui s'étend sur 167 communes, lance une étude pour identifier et mobiliser les utilisateurs potentiels d'espaces de travail partagés. Pour le PETR : «ces espaces de travail partagés représentent une opportunité pour le développement des territoires : avantages économiques en contribuant au développement d'une économie de proximité ; avantages sociaux avec la baisse des temps de transports et des risques d'accidents liés à la réduction de trajets domicile-travail, l'augmentation de la coopération entre travailleurs indépendants et TPE ; et avantages environnementaux grâce à la réduction des déplacements en voiture.

«Ces «Tiers-lieux», situés sur des territoires ruraux, vise à accompagner le développement de nouvelles formes de travail», explique le président du PETR du Pays Lauragais, Georges Méric. «Ainsi, des salariés en télétravail, indépendants, très petites entreprises, start-up, pourront trouver la possibilité d'accéder à ces nouveaux lieux de travail à proximité des bassins de vie et hors des centres urbains». Comme c'est le cas sur d'autres territoires où ces lieux de travail partagés existent déjà, ces espaces génèrent de nombreuses externalités positives tant pour les employeurs que pour les travailleurs. Ils permettent, entre autres, le développement de l'entrepreneuriat, la productivité des organisations, la qualité de vie des salariés, la réduction des déplacements. «L'implication des entreprises sur le déploiement du travail à distance, 1 à 2 jours par semaine, est un enjeu majeur», ajoute Georges Méric. Afin d'identifier au mieux les besoins de futurs utilisateurs et d'évaluer la faisabilité relative à l'implantation d'espaces de travail partagés sur le Pays du Lauragais, a mis en ligne un questionnaire (*). Par ailleurs, afin d'analyser les besoins, d'évaluer les conditions de faisabilité de ces espaces et les activités de service à développer, quatre groupes de travail sont créés sur les territoires intercommunaux : Terre du Lauragais, Lauragais-Revel-Sorézois, Castelnaudary-Lauragais Audois et Piège Lauragais-Malepère.

(*) — www.payslauragais.com

Emile Gaubert